

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le douze du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : M. Maurice ROBIDOU

**Date d'envoi de la convocation** : 5 juillet 2023

**Absent excusé** : M. André DUBOURG (a donné pouvoir de vote à M. LECOINTRE AUGAGNEUR), M. Daniel BONHOMME, M. Yves BIGOT (a donné procuration de vote à M. FOURRIER), Mme Delphine COLUSSI (a donné procuration de vote à M. GOBICHON)

**DELIBERATION 53/2023 – LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE –  
CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13**

Considérant que lors de la séance du 27 avril 2022, le Conseil Municipal a lancé une consultation pour une étude de faisabilité du lotissement de la Chênevière (délibération 26/2022),

Considérant que lors de la séance du 15 juin 2022 :

Le Conseil Municipal a créé un budget annexe du lotissement de la Chênevière (délibération 32/2022),

Le Conseil Municipal a acheté les parcelles cadastrées section AB n°475-498-557 pour une partie du futur lotissement (délibération 33/2022)

Considérant que lors de la séance du 6 juillet 2022, le Conseil Municipal a décidé de confier l'étude de faisabilité du lotissement au bureau d'études SETUR (délibération 47/2022)

Considérant que lors de la séance du 25 janvier 2023, le Conseil Municipal a décidé de retenir un scénario d'aménagement du lotissement de la Chênevière,

Considérant que lors de la séance du 29 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'étude de faisabilité établie par le bureau d'étude SETUR (délibération 28/2023),

Vu la délibération n°44/2023 en date du 24 mai 2023, par laquelle Monsieur Le Maire à lancer une consultation en vue de désigner un maître d'œuvre pour ce projet,

Vu la consultation publiée sur la plateforme dématérialisée « Mégalis »,

Vu l'ouverture des plis et l'analyse des offres effectuées par la commission d'appel d'offres le 10 juillet 2023,

Après analyse des offres, la commission propose de retenir, pour cette mission de maîtrise d'œuvre, le bureau d'études suivant :

- ATELIER BOUVIER ENVIRONNEMENT et IAON SENN pour un montant d'honoraires de 33 431.50 € HT, basé sur un montant estimatif de travaux de 450 000 € HT et calculé selon la grille de répartition suivante :
  - Etude préliminaire
  - Etude d'avant-projet
  - Etude de projet
  - Assistance à la passation des contrats de travaux
  - Etude d'exécution/visa
  - Direction de l'exécution des travaux
  - Ordonnancement, pilotage et coordination des travaux
  - Assistance aux opérations de réception

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la décision de la commission d'appel d'offres dans le choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du lotissement de la Chènevère, à savoir le bureau d'études ATELIER BOUVIER ENVIRONNEMENT et IAON SENN, pour un montant d'honoraires de 33 431.50 € HT soit 40 117.80 € TTC, pour la mission de base VRD/paysage et le dossier Loi sur l'eau (coût d'une réunion supplémentaire 330 € HT et coût d'une réunion publique de concertation ou d'information 850 € HT)**
- **Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer l'acte d'engagement et tous les documents se rapportant au présent marché et à donner ordre de service.**
- **POUR : 11      CONTRE : 0      ABSTENTION : 2 (M. VIDELOUP, Mme CHARMEUX)**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,  
Après affichage le 21 juillet 2023  
et transmission en Préfecture, le 21 juillet 2023  
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Le Maire  
Jean-François GOBICHON



Commune de Saint-Broladre  
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE  
02.99.80.25.69 / [mairie@saint-broladre.bzh](mailto:mairie@saint-broladre.bzh)

Le Secrétaire de Séance  
Maurice ROBIDOU

